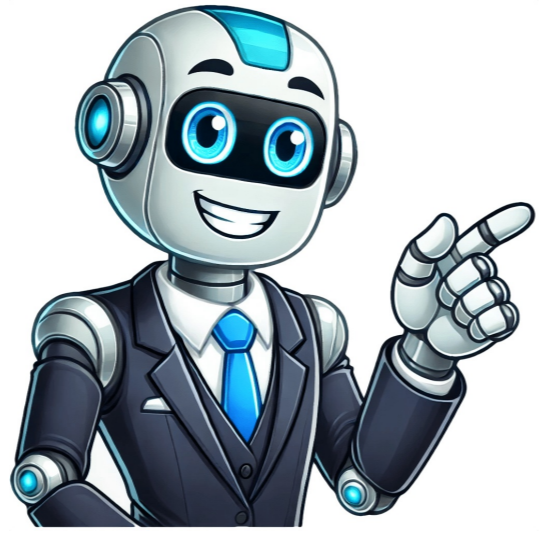


Click Here

















## Concours infirmier scolaire 2025

Vous êtes infirmière et vous souhaitez mettre vos compétences au service de l'Éducation nationale ? Chaque année, des postes sont ouverts au concours pour intégrer les établissements scolaires, un environnement riche et stimulant où vous jouerez un rôle clé auprès des élèves et des équipes éducatives. Les inscriptions seront ouvertes du 11 février à 12 h (heure de Paris) au 13 mars à 12 h (heure de Paris), sur l'application cyclades et pour tout le territoire national. Assurez-vous de bien respecter cette date, car aucune inscription ne sera acceptée après la clôture. Conditions d'inscription aux concours de recrutement d'infirmiers / infirmières de l'éducation nationale ➡Mettre à jour ses connaissances. ➡S'informer sur les missions spécifiques des infirmières scolaires et le cadre d'intervention dans les établissements scolaires. ➡S'entraîne avec des précédents sujets de concours. Lisez notre article sur comment bien se préparer au concours Plongez dans un environnement de travail passionnant ! Source : Note de service du 19-9-2024 Publié le 03 février 2025 Inscriptions Informations Les inscriptions pour le concours de recrutement des infirmiers du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur seront ouvertes du mardi 11 février à partir de 12 heures (heure de Paris) au jeudi 13 mars 2025 jusqu'à 12 heures (heure de Paris). Elles se dérouleront sur Cyclades Vous trouverez toutes les informations utiles dans l'arrêté d'ouverture ci-dessous. Pour des informations complémentaires, vous pouvez vous rendre sur le site du ministère de l'éducation nationale : Informations complémentaires sur [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr) Pour les candidats en situation de handicap, le modèle de certificat médical est téléchargeable dans Cyclades à la rubrique "les formulaires". Ils devront, ensuite, téléverser le certificat médical dans leur espace Cyclades dans la rubrique "mes justificatifs" au plus tard le mardi 18 mars 2025. Le certificat médical devra être établi par un médecin agréé moins de 6 mois avant le déroulement des épreuves. Il devra préciser la nature des aides humaines et techniques. Une information complémentaire est dans la docuthèque Aménagements d'épreuves